

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
VILLE DE LILLERS
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS
PRIMITIFS 2020

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le budget primitif 2020, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2020 a été bâti sur les bases du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté le 20 février 2020 et établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services,
- de ne pas augmenter la fiscalité,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt.

Le budget s'équilibre en totalité à : 16 286 632,38 euros.

Il est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2019.

I. BUDGET PRINCIPAL

1. La Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 12 972 082,38 euros, en recettes et en dépenses.

a. Les recettes

Elles se répartissent comme suit :

LIBELLES	MONTANTS	POURCENTAGES
002 RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	962 892,38 €	7,42%
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	137 800,00 €	1,06%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIO	150 000,00 €	1,16%
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIV	268 300,00 €	2,07%
73 IMPOTS ET TAXES	6 921 650,00 €	53,36%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 248 200,00 €	32,75%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	62 600,00 €	0,48%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	220 640,00 €	1,70%
TOTAUX	12 972 082,38 €	100,00%

Chapitre 002 :

Il reprend l'excédent de l'exercice 2019.

Chapitre 013 :

Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel par l'association SoLillers.

Chapitre 042 :

Il reprend les opérations d'ordre de transfert entre la section de fonctionnement et la section d'investissement, et concerne les travaux en régie.

Chapitre 70 :

Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses.

Chapitre 73 :

Il concerne :

- Les produits des taxes foncières et d'habitation
- L'attribution de compensation versée par l'intercommunalité
- La dotation de solidarité communautaire
- Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (F.N.G.I.R.)
- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (F.P.I.C.)
- La taxe sur consommation finale d'électricité
- La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement lors des transactions immobilières.

Pour les produits des impositions directes, le crédit indiqué correspond au montant prévisionnel de l'exercice précédent.

Les services de l'état n'ont pas encore notifié les bases d'impositions prévisionnelles pour 2020.

Chapitre 74 :

Il concerne essentiellement les dotations et les compensations versées par l'Etat et les autres organismes.

En ce qui concerne la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine et la dotation nationale de péréquation, les montants indiqués correspondent aux sommes réalisées de l'exercice 2019. Les montants définitifs n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget.

Chapitre 75 :

Il comprend les autres produits de gestion courante mais l'essentiel des recettes de ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations de bâtiments et des locations de salles.

Chapitre 77 :

Il relate les produits exceptionnels. A compter de l'exercice 2018, les remboursements de rémunération du personnel pour les arrêts maladie et accidents du personnel sont transférés sur ce chapitre.

b. Les dépenses

Elles se répartissent comme suit :

LIBELLES	MONTANTS	POURCENTAGES
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 766 160,00 €	21,32%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 842 346,00 €	52,75%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	16 200,00 €	0,12%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	493 422,84 €	3,80%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	402 000,00 €	3,10%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 118 400,00 €	16,33%
66 CHARGES FINANCIERES	282 453,54 €	2,18%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	51 100,00 €	0,39%
TOTAUX	12 972 082,38	100,00%

Chapitre 011 :

Il s'agit des dépenses prévues à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien et de régie des bâtiments et voirie, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurances, les frais de reprographie, les contrats de maintenance ...

Chapitre 012 :

Ce chapitre regroupe les dépenses de personnel.

Chapitre 014 :

Il s'agit des dégrèvements accordés :

- sur le patrimoine foncier non bâti en faveur des jeunes agriculteurs
- des taxes d'habitation sur les logements vacants.

Chapitre 023 :

Cette somme correspond au crédit prévu pour financer les dépenses de la section d'investissement.

Chapitre 042 :

Ce chapitre retrace les dotations aux amortissements.

Chapitre 65 :

Ce chapitre retrace les dépenses prévues concernant :

- les indemnités de fonction versées aux élus
- la subvention versée au CCAS
- les subventions versées aux associations et notamment la subvention versée à SoLillers
- les contributions au titre de la politique de l'habitat
- les créances admises en non-valeur ...

Chapitre 66 :

Ce chapitre comprend, pour l'essentiel, le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 :

Ce chapitre relate, principalement, les dépenses prévues pour d'éventuels sinistres et titres annulés.

2. La section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 314 550,00 euros, en recettes et en dépenses.

a. Les Recettes

Les principales recettes sont constituées par :

CHAPITRES	REPORTS	PREVISIONS	TOTAUX	POURCENTAGES
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE		751 219,04 €	751 219,04 €	22,66%
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	493 422,84 €	493 422,84 €	14,89%
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- €	128 000,00 €	128 000,00 €	3,86%
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	- €	402 000,00 €	402 000,00 €	12,13%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	235 000,00 €	235 000,00 €	7,09%
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €	402 508,12 €	402 508,12 €	12,14%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 700,00 €	212 200,00 €	222 900,00 €	6,72%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	564 500,00 €	564 500,00 €	17,03%
927 Changement de point lumineux éclairage p	115 000,00 €	- €	115 000,00 €	3,47%
TOTAUX	125 700,00 €	3 188 850,00 €	3 314 550,00 €	100,00%

Chapitre 001 :

Cette somme correspond au solde d'exécution positif reporté de l'exercice 2019.

Chapitre 021 :

Cette somme correspond au crédit prévu pour financer les dépenses de la section d'investissement et provenant de la section de fonctionnement.

Chapitre 024 :

Ce chapitre retrace les produits de cessions d'immobilisations. La somme indiquée correspond à la vente de l'immeuble au 39bis rue de Relingue et à un terrain au 152 Bd de Paris.

Chapitre 040 :

Ce chapitre comprend les dotations aux amortissements.

Chapitre 041 :

Il concerne le transfert d'étude aux comptes d'imputations définitives et une prévision de régularisation de l'emprise foncière de terrains du lycée Flora Tristan à la région.

Chapitre 10 :

- Ce chapitre concerne les prévisions pour :
- le remboursement du FCTVA pour 160 277,16 euros
- de produit de la taxe d'aménagement pour 35 000 euros
- de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 pour 207 230,96 euros

Chapitre 13 :

Il retrace les subventions versées par les différents organismes pour les travaux.

Petit rappel : pour pouvoir encaisser une subvention quel que soit l'organisme, les travaux doivent être réalisés auparavant.

Chapitre 16 :

Ce montant concerne un emprunt et des remboursements de cautions.

b. Les dépenses

CHAPITRES	REPORTS	PREVISIONS	TOTAUX	POURCENTAGES
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE	- €	150 000,00 €	150 000,00 €	4,53%
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	235 000,00 €	235 000,00 €	7,09%
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	- €	996 500,00 €	996 500,00 €	30,06%
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 200,00 €	36 500,00 €	40 700,00 €	1,23%
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	744 050,00 €	579 100,00 €	1 323 150,00 €	39,92%
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	174 100,00 €	233 300,00 €	407 400,00 €	12,29%
927 POINT LUMINEUX ECLAIRAGE PUBLIC	161 800,00 €	- €	161 800,00 €	4,88%
TOTAUX	1 084 150,00 €	2 230 400,00 €	3 314 550,00 €	100,00%

Chapitre 040 :

Il concerne le transfert des travaux en régie à la section d'investissement.

Chapitre 041 :

Ce chapitre correspond à la même prévision que le chapitre 041 en dépenses.

Chapitre 16 :

Il correspond au remboursement du capital d'emprunt et aux éventuelles cautions.

Chapitres 20-21-23-927 :

Ces chapitres prévoient :

- l'achat de matériels (informatique, téléphoniques, véhicule pour les services techniques, chaises, mobiliers pour les écoles, matériels techniques, ...) et logiciels pour le fonctionnement des services
- la poursuite de l'installation de caméras urbaines
- l'acquisition de terrains et l'installation de bâches incendie rue principale à Manqueville-Orgeville, chemin du Paradis et à l'école les Sources et salle Pailleux
- l'acquisition d'une propriété au 7 rue de Burbure à Hurionville pour la réalisation d'un parking
- l'achat d'équipements numériques interactifs pour les écoles
- l'achat de matériels et d'équipements pour le service A.S.V.P. (véhicule, tenues, terminaux de verbalisation, ...
- le changement de 477 point lumineux. Les rues concernées :
 - rue d'Ham : 58
 - rue de la croix rouge : 24
 - Le Taily : 16
 - rue de Cantraine : 27
 - rue des Maisonnettes : 17
 - rue de la Cense : 36
 - Hameau de Cantraine, rue des champs : 13
 - Hameau de Cantraine : 28
 - rue du Parc : 31
 - rue du Pont de fer : 10
 - route d'Houdain : 18
 - rue de Saint Venant : 45
 - rue d'Aire : 12
 - Allée des Peupliers : 32
 - rue de la Dondaine : 27
 - rue de la Croix Rouge : 8
 - rue d'Ecquedecques : 33
 - rue de Burbure : 10

- rue de Ferfay : 9
- rue de l'Artois : 13
- ZI rue du 3 septembre : 10
- l'installation d'une borne électrique place Jean Jaurès
- la réfection de voirie rue des écoles à Manqueville
- de travaux de réfection de voirie rue de Saint Venant
- de travaux d'affaissement au boulevard de Paris
- la réalisation de plantations diverses
- la rétrocession de l'EPF à la commune de la démolition de l'ancienne école Notre Dame
- l'assistance juridique et technique pour le nouveau centre administratif
- des travaux de menuiserie et d'accessibilité à l'école Prévert
- des travaux de menuiserie et d'accessibilité à l'école Perrault
- la construction d'un club house
- la construction d'un sanitaire au cimetière ouest
- la réalisation de travaux aux monuments aux morts
- le changement et la réfection de poteaux d'incendie
- la réalisation de travaux en régie par le personnel des services techniques pour l'entretien des bâtiments et de la voirie
- l'achat de poubelles canines

3. [Les différents ratios](#)

RATIOS	VALEURS	MOYENNES NATIONALES
DEP REELLES DE FONCT/POPULATION	1 188,41	1 200,00
PRODUITS DES IMPOSITIONS DIRECTES/POPULATION	480,88	554,00
REC REELLES DE FONCT/POPULATION	1 167,01	1 288,00
DEPENSES D'EQUIPEMENT BRUT/POPULATION	190,22	324,00
ENCOURS DE DETTE/POPULATION	871,81	864,00
DGF/POPULATION	317,73	178,00
DEPENSES DE PERSONNEL/DEP REELLES DE FONCTION.	56,66	59,30
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL	1,09	-
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL ELARGI	1,21	-
DEPENSES DE FONCT ET REMB DETTES EN CAPITAL/REC REELLES DE FON	110,22	99,92
DEPENSES EQUIPEMENT BRUT/REC REELLES DE FONCT	16,30	25,16
ENCOURS DE DETTE / REC REELLES DE FONCT	74,70	65,34

4. [La dette](#)

REPARTITION DES EMPRUNTS				
Budgets	taux fixe	taux révisable	à taux zéro	Total
principal	7 698 952,10 €	1 155 000,00 €	5 375,00 €	8 859 327,10 €
annexe camping	- €	73 217,24 €	- €	73 217,24 €
Totaux	7 698 952,10 €	1 228 217,24 €	5 375,00 €	8 932 544,34 €

L'ensemble des emprunts présente un risque faible. Tous les emprunts sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite dite "Gissler".

5. Les charges de personnel

NATURES	LIBELLES	MONTANTS
6331	Versement de transport	24 336,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	19 599,00 €
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	78 471,00 €
64111	Rémunération principale	3 090 653,00 €
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	130 614,00 €
64118	Autres indemnités	780 776,00 €
64131	Rémunérations	461 687,00 €
64138	Autres indemnités	8 483,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	461 327,00 €
6417	Rémunérations des apprentis	45 162,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	614 490,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 055 771,00 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	38 388,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	5 866,00 €
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	- €
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	2 613,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	24 008,00 €
6488	Autres charges	102,00 €
TOTAL		6 842 346,00 €

6. Taux des impôts locaux

Libellés	bases notifiées année précédente	taux décidés	produit voté
T.F.P.B.	8 077 000,00 €	42,96%	3 469 879,20 €
T.F.P.N.B.	210 400,00 €	66,73%	140 399,92 €
TOTAL			3 610 279,12 €

II. Les budgets annexes

1. Budget annexe "pompes funèbres"

Le budget annexe "pompes funèbres" s'équilibre en section d'exploitation à 70 405,42 euros. Il n'y a pas de section d'investissement sur ce budget.

2. Budget annexe "camping"

Le budget annexe "camping" s'équilibre en section d'exploitation à 135 786,82 euros et en investissement à 135 686,82 euros pour un total général de 271 473,64 euros.

3. Budget annexe "lotissement Armada"

Le budget annexe "lotissement Armada" s'équilibre en section de fonctionnement à 993 393,56 euros et en investissement 859 295,88 euros pour un total général de 1 852 689,44 euros.

4. Budget annexe "zone RD 943"

Le budget annexe "Zone RD 943" s'équilibre en section de fonctionnement à 706 356,08 euros et en investissement à 859 356,81 euros pour un total général de 1 565 713,69 euros.

III. Présentation consolidée du budget principal et des budgets annexes

BUDGETS	SECTIONS	RECETTES/DEPENSES	PREVISIONS
Budget principal	INVESTISSEMENT	DEPENSES	3 314 550,00 €
	INVESTISSEMENT	RECETTES	3 314 550,00 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	12 972 082,38 €
	FONCTIONNEMENT	RECETTES	12 972 082,38 €
Budget annexe pompes funebres	INVESTISSEMENT	DEPENSES	- €
	INVESTISSEMENT	RECETTES	- €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	70 405,42 €
	FONCTIONNEMENT	RECETTES	70 405,42 €
Budget annexe camping	INVESTISSEMENT	DEPENSES	135 686,82 €
	INVESTISSEMENT	RECETTES	135 686,82 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	135 786,82 €
	FONCTIONNEMENT	RECETTES	135 786,82 €
Budget annexe lotissement Armada	INVESTISSEMENT	DEPENSES	859 295,88 €
	INVESTISSEMENT	RECETTES	859 295,88 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	993 393,56 €
	FONCTIONNEMENT	RECETTES	993 393,56 €
Budget annexe zone RD 943	INVESTISSEMENT	DEPENSES	859 356,81 €
	INVESTISSEMENT	RECETTES	859 356,81 €
	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	706 356,88 €
	FONCTIONNEMENT	RECETTES	706 356,88 €
Total général investissement dépenses	INVESTISSEMENT	DEPENSES	5 168 889,51 €
Total général investissement recettes	INVESTISSEMENT	RECETTES	5 168 889,51 €
Total général fonctionnement dépenses	FONCTIONNEMENT	DEPENSES	14 878 025,06 €
Total général fonctionnement recettes	FONCTIONNEMENT	RECETTES	14 878 025,06 €
TOTAUX DEPENSES			20 046 914,57 €
TOTAUX RECETTES			20 046 914,57 €